

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES**  
**DU LOTISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BLANQUEFORT AVEC LE**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

De la commune de BLANQUEFORT

Objet de l'enquête

Par arrêté n° ADM-0421-014, du 9 avril 2021, a été prescrite l'enquête publique pour la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'enquête se déroulera à la mairie de Blanquefort (12, rue Dupaty 33290 Blanquefort), sur une période de 30 jours consécutifs :

**du lundi 3 mai 2021 à 14h30 au mercredi 2 juin 2021 à 17h30**

Le dossier pourra être consulté durant tout le mois aux heures habituelles d'ouverture au public de la Mairie :

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Un dossier dématérialisé est accessible sur le site Internet de la Ville [www.ville-blanquefort.fr](http://www.ville-blanquefort.fr). L'adresse électronique à laquelle le public peut transmettre ses observations et propositions est la suivante : [urbanisme@ville-blanquefort.fr](mailto:urbanisme@ville-blanquefort.fr)

L'enquête sera conduite par Monsieur CLERGUEROU, *expert en évaluation du risque*, désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Bordeaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **Lundi 3 mai 2021 de 14h30 à 17h30**
- **Mercredi 2 juin 2021 de 14h30 à 17h30**

*Les mesures sanitaires imposées au public pour l'accès aux services de la mairie s'appliqueront strictement à l'enquête publique.*

Autres dispositions

Un accès sera également garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Blanquefort aux horaires habituels d'ouverture.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est : Franck Bouillon, responsable aménagement urbain ([f.bouillon@ville-blanquefort.fr](mailto:f.bouillon@ville-blanquefort.fr))

Toute personne peut demander, à ses frais, communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Blanquefort.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Blanquefort pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Décision

Au terme de l'enquête publique, le Maire, autorité compétente en matière de demandes de permis d'aménager, statuera par arrêté sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle de Blanquefort avec le PLUi, après délibération du Conseil municipal.

BLANQUEFORT, le 14 avril 2021

Le Maire,  
Véronique FERREIRA